

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25771**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention « Biodiversité, Ecologie et Evolution »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Toulouse 1 Capitole, Institut national universitaire Champollion, Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)	Recteur de l'Académie Chancelier des Universités, Directrice de l'INU Champollion, Président de l'INP Toulouse, Présidents des universités habilitées à délivrer les diplômes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

113 Sciences naturelles, biologie-géologie, 118 Sciences de la vie, 213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivant :

- **Aménagement des Territoires et Télédétection (ATT)**
- **Ecologie & Evolution (EE)**
- **Ecosystèmes et Anthropisation (EA)**
- **Gestion de l'Environnement, Valorisation des Ressources Territoriales (GSE VRT)**
- **Gestion de la Biodiversité (GBI)**
- **Man And Biosphere (MAB)**
- **Modélisation des Systèmes Ecologiques (MSE)**
- **Anthropobiologie intégrative (ABI)**
- **Economics & Ecology (ECY2)**

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

- Collecte d'informations relatives à la structure et au fonctionnement des écosystèmes : bibliographiques, enquêtes auprès d'acteurs, inventaires et mesures de terrain, au sein de collectivités territoriales, bureaux d'études en aménagement ou environnement, services de l'Etat, associations de protection de l'environnement ou organismes de recherche
- Gestion, analyse et traitement de données environnementales pour établir un diagnostic, dégager des enjeux, élaborer des préconisations ou des plans de gestion de milieux ou de ressources naturelles
- Rédaction de documents : diagnostic environnemental ou de territoire, études d'impact environnemental, plans de gestion et d'aménagement du territoire, réponses aux appels à projet en aménagement / développement / environnement
- Communication orale : restitution de travaux en réunion publique auprès d'acteurs du territoire, animation de réunions impliquant les acteurs du territoire (élus, associations, services de l'Etat, chambres consulaires...)
- Veille documentaire : scientifique, méthodologique, réglementaire dans le domaine de l'environnement
 - Mobiliser une culture générale solide sur des cas de référence en écologie, et l'appliquer à une mission dans le secteur socioprofessionnel.
- Collecter ou produire des données, bibliographiques ou de terrain permettant de décrire un objet d'étude écologique à un instant donné ou sur une période donnée.
- Concevoir et mettre en œuvre une chaîne d'opérations pour une étude en écologie dans le cadre d'un travail de recherche ou d'une étude d'impact : élaborer un plan expérimental ou un plan d'échantillonnage, tester une hypothèse scientifique, valider un modèle théorique par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ou aux mesures, apprécier les limites de validité du modèle, identifier les sources d'erreur.
- Répondre à une question de recherche ou de gestion en écologie, et pouvoir conceptualiser les conséquences d'un changement d'échelle spatiale et/ou temporelle.
- Synthétiser l'état de l'art dans un domaine de la spécialité ; connaître et savoir utiliser les principales sources d'information en exerçant son sens critique.
- Identifier et appliquer des outils mathématiques et/ou informatiques aux objets écologiques (statistiques, traitement d'images satellitaires, géomatique, écriture et étude de modèles mathématiques).
- Restituer les résultats d'une étude personnelle ou celle d'un tiers, oralement et par écrit, et sur un support illustré approprié au public cible, en respectant un format imposé, en français et dans une langue étrangère ; en proposer une vision critique.
- Organiser le socle de connaissances nécessaires pour définir des hypothèses de travail dans un cadre théorique ou pratique adapté.

Elaborer et hiérarchiser les hypothèses dans la logique amont d'un plan d'expérience et/ou d'un cahier des charges. Identifier la nécessité d'acquérir des ressources hors du champ disciplinaire (mise en place de réseaux collaboratifs).

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

A agriculture, sylviculture et pêche

E production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

O administration publique

M activités spécialisées, scientifiques et techniques

N activités de services administratifs et de soutien

Q Santé humaine et action sociale

- Chargé de mission environnement et développement durable
- Ingénieur géomaticien
- Chargé d'études en biodiversité
- Chargé de mission en agroécologie
- Chargé d'études en modélisation

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

M1808 : Information géographique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Institut National Universitaire JF Champollion en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 5 avril 2016 accréditant l'Institut National Polytechnique de Toulouse en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Toulouse I en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>

ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

Autres sources d'information :

<http://www.fsi.univ-tlse3.fr>

<http://www.m2p-bioinfo.ups-tlse.fr/index.php/Accueil>

<http://www.univ-tlse3.fr/m1-ecologie-357630.kjsp?RH=1237305346255>

<http://www.master-ecologie.ups-tlse.fr/>

<http://www.univ-tlse3.fr>

<http://www.inp-toulouse.fr>

<http://www.ut-capitole.fr>

<https://www.univ-jfc.fr>

Université Toulouse III

Institut National Polytechnique de Toulouse

Université Toulouse I Capitole

Institut National Universitaire Champollion

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Institut National Universitaire Champollion - Place Verdun - 81000 Albi

Institut National Polytechnique de Toulouse - 6 allée Emile Monso - 31029 TOULOUSE Cedex 4

INP-ENSAT, Avenue de l'Agrobiopole - BP 32607 - Auzeville-Tolosane 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Université Toulouse 1 Capitole - 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Albi

Auzeville

Moulis

Historique de la certification :

A partir de 2016, la mention « Biodiversité, Ecologie et Evolution » se substitue, selon les parcours aux deux anciennes mentions « Biosanté » et « Ecologie ».

-À partir de 2016, le parcours-type « Anthropobiologie intégrative (ABI) » se substitue à la spécialité « Anthropobiologie, Génétique des populations humaines », rattachée à l'ancienne mention « Biosanté ».

À partir de 2016, les autres parcours se substituent aux spécialités qui étaient rattachées à l'ancienne mention « Ecologie » :

-Le parcours-type « Aménagement des Territoires et Télédétection (ATT) se substitue à la spécialité du même nom.

-Le parcours-type « Gestion de l'environnement, Valorisation des Ressources Territoriales (GSE VRT) » se substitue à la spécialité du même nom.

-Le parcours-type « Modélisation des Systèmes Ecologiques (MSE) » se substitue à la spécialité du même nom.

-Le parcours-type « Gestion de la Biodiversité (GBI) » se substitue à la spécialité « Gestion de la Biodiversité parcours Gestion de la biodiversité aquatique et terrestres ».

-Le parcours-type « Man And Biosphère (MAB) » se substitue à la spécialité « Gestion de la Biodiversité Parcours Man And Biosphère ».

-Le parcours-type « Ecologie & Evolution (EE) » se substitue à la spécialité « Ecologie et Biosciences de l'Environnement ».

-Le parcours-type « Ecosystèmes et Anthropisation (EA) se substitue à la spécialité « Biodiversité, Ecologie et Evolution ».

-Le parcours-type « Economics et Ecology (ECY2) » est créé.

Cette fiche mention émane des anciennes fiches RNCP n° 18559, 18560, 18561, 18562, 18719.

Certification précédente : Ecologie spécialité Aménagement du territoire et télédétection